

VOIX POUR NE PAS LA VOIR REJETEE SOMMAIREMENT EN SESSION SECRETE. (LE REGLEMENT DE LA COMMISSION PREVOIT LA CONFIDENTIALITE DES DELIBERATIONS LORS DE TELLES SESSIONS).

- J'AJOUTERAI QUE PARMIS LES PAYS QUI ONT PROTEGE L'UGANDA DE TOUTE CONDAMNATION SERIEUSE A LA COMMISSION ET QUI ONT REFUSE DE S'ASSOCIER A UNE RESOLUTION DES ETATS-UNIS PORTANT SUR LES DISSIDENTS SOVIETIQUES, PRECHENT TRES HAUT AILLEURS LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME. MALHEUREUSEMENT, LE CELEBRE "DEUX POIDS, DEUX MESURES" EST APPLIQUE EN MATIERE DE DROITS DE L'HOMME SUR LA SCENE INTERNATIONALE. POUR SA PART, LE GOUVERNEMENT CANADIEN REFUSERA D'ENTERINER LA CONCLUSION DE LA COMMISSION SELON LAQUELLE ELLE S'EST ACQUITTEE DE SES RESPONSABILITES DE FACON SATISFAISANTE. NOUS AVONS L'INTENTION DE CONTINUER A EXERCER DES PRESSIONS, TANT AUX NATIONS UNIES QUE DANS D'AUTRES TRIBUNES, POUR QUE SOIENT PRISES DES MESURES CONCRETES ET TANGIBLES AFIN D'AMENER LE GOUVERNEMENT DE L'UGANDA, PARMIS TOUS CEUX QUI ONT VIOLE SANS TREVE LES NORMES DE COMPORTEMENT EN MATIERE DE DROITS DE LA PERSONNE, A RESPECTER LES OBLIGATIONS QU'IL A LIBREMENT CONTRACTEES.
- PAR CONTRE, LES DISCUSSIONS PUBLIQUES DE CAS PARTICULIERS DE REUNIFICATION DE FAMILLES EN EUROPE DE L'EST POURRAIENT AVOIR DE REPERCUSSIONS GRAVE. EN EFFET, LES PERSONNES INTERESSEES NE JOUISSENT PAS DE LA PROTECTION QUE DONNE LA NOTORIETE INTERNATIONALE ET N'AURAIENT PLUS AUCUN RECOURS SI LES EFFORTS CANADIENS SE VOYAIENT ANEANTIS A LA SUITE D'UNE PUBLICISATION DES NEGOCIATIONS.
- DANS CE CAS, NOUS AVONS OPTE POUR UNE DIPLOMATIE "PRIVEE" ET JE SUIS FIER DE VOUS ANNONCER QUE NOUS AVONS OBSERVE, DANS LA PLUPART DES PAYS D'EUROPE DE L'EST, UN ACCROISSEMENT SENSIBLE DU NOMBRE DES FAMILLES REUNIFIEES.
- NOUS SOMMES SOUMIS A DE FORTES PRESSIONS, SURTOUT DE LA PART DE PERSONNES DONT L'INDIGNATION EST ENFLAMMEE PAR CE QU'ELLES PERCOIVENT COMME LE SILENCE ET L'INACTIVITE DU GOUVERNEMENT.
- DANS LE CAS DU CHILI, PAYS AU SUJET DUQUEL J'AI RECU BEAUCOUP DE COURRIER RECEMMENT, LE CANADA A ETE PARTICULIEREMENT ACTIF ET IL CONTINUERA DE L'ETRE AUSSI LONGTEMPS QU'IL AURA DES PREUVES DE VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE LA-BAS. EN PLUS DE NOUS PRONONCER ET DE VOTER SUR CES QUESTIONS AU SEIN DES TRIBUNES INTERNATIONALES, NOUS NOUS SOMMES ADRESSES DIRECTEMENT AUX REPRESENTANTS CHILIENS. PREUVE TANGIBLE DE NOTRE PREOCCUPATION: NOUS AVONS AUTORISE 5,360 REFUGIES CHILIENS A S'ETABLIR AU CANADA. QUATRE-VINGT-DOUZE ANCIENS PRISONNIERS POLITIQUES CHILIENS ET LEURS QUELQUE 200 PERSONNES A CHARGE ONT AUSSI OBTENU LE STATUT D'IMMIGRANT. POUR CE QUI EST DU RETABLISSEMENT DES DROITS DE LA PERSONNE AU CHILI, LE CANADA A JOUE UN ROLE DE CHEF DE FILE ET LES REPRESENTANTS CHILIENS EN SONT CONSCIENTS.